

**VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ! OU NOUS CONTACTER ?
OBTENIR NOTRE MANIFESTE OU VOUS AFFILIER ?**

Notre site Internet : <http://www.ifrance.com/rwf>
Adresse courriel : rwf@ifrance.com – Téléphone : 0494/486 872

Nos responsables

Paul-Henry GENDEBIEN, Président du RWF-RBF. BP 28 à 1050 Ixelles 1 ♦
Vice-Présidents : Claude HENRARD B.P. 19 à 4910 Theux ♦ Jeanine DEMOULIN
11/5, avenue de Smet de Nayer à 5000 Namur ♦ André LIBERT rue Hougaerde
24A à 6142 Leernes ♦ Marc PHILIPPE avenue Alphonse Thomas 23 à 4257
Corswarem ♦ Secrétaire général : Baudouin DUNESME, B.P. 28 à 1050 Ixelles 1 ♦
Secrétaire général adjoint Steve JACOB, B.P. 28 à 1050 Ixelles 1.
Publications : Joël GOFFIN, rue Bayard 14 à 1420 Braine-l'Alleud.

Dans les arrondissements

Tournai-Ath-Mouscron : Jean-Noël MARQUEBREUCQ, rue Asou 36 à 7500
Tournai
Mons : Henri SERVAIS, rue Saint Amand 14 à 7032 Spiennes
Soignies : Max HASSELIN, av. des Pâquerettes 9 à 7090 Braine-le-Comte
Charleroi : André LIBERT, rue Hougaerde 24A à 6142 Leernes
Thuin : Thierry DERBAUDRENGHIEN, rue de la Garenne 6 à 6536 Thuillies
Bruxelles : Marc WILMET avenue Huysmans 174/26 à 1050 Bruxelles
Brabant Wallon : François LEMAIRE, rue Champ Rodange 71 à 1410 Waterloo
Namur-Dinant : Jeanine DEMOULIN, av. de Smet de Nayer I 1/5 à 5000 Namur
Liège : Marc PHILIPPE, av. Alphonse Thomas 23 à 4257 Corswarem
Huy-Waremme : Marcel DEHALU, rue de la Pêcherie 6 à 4570 Marchin
Verviers : José CRUTZE, rue Marie-Louise 7 à 4910 Theux
Virton-Neufchâteau : Christine BERGMANN, rue du Pouru 19A à 6767
Dampicourt
Arlon-Bastogne-Marche : Erik BRIDE, rue François Boudart 1 à 6700 Arlon

Autres membres du bureau exécutif

Olivier DUBRAY, Jean-Paul CONRARDY, Etienne HUVELLE, Chantal
LEBEAU, Guy PIERARD, Jean GRENIER.
Cooptés au comité directeur : René SWENNEN, Jean-Pierre
DERBAUDRENGHIEN, Guy PIERARD, Jacques LIENARD, Jean-Pierre
LEVECCQ.

INFORMEZ-VOUS ! REJOIGNEZ-NOUS !

Trait d'Union

Le bulletin des membres
et des militants du RWF - RBF

Belgique - België
P.P.
1420 Braine-l'alleud
n°6/68910

M. Philippe Lenaerts
48 avenue Jean Palfyn
1020 Bruxelles

**RASSEMBLEMENT
WALLONIE - FRANCE**
Rassemblement Bruxelles-France



- La France et nous
- Maurice Lebeau nous a quittés
- La scission de la sécurité sociale
- Un évêque tombé de Flandre
- La solution la plus raisonnable
- Les marchands d'eau tiède
- La tentation autoritaire
de Verhofstadt 1^{er}
- Le Comité Directeur de mars 2002

Trimestriel – Troisième année –
n° 14 - Edition juin 2002
Parution : mars - juin -
septembre - décembre
Bureau de dépôt : Braine-l'Alleud
Editeur responsable :
Paul-Henry GENDEBIEN
BP 28 - 1050 Ixelles 1
<http://www.ifrance.com/rwf>
Courriel : rwf@ifrance.com

La France et nous.

Rien de ce qui se passe en France ne nous est étranger. Ceci n'est pas une déclaration de francophilie aveugle. Idéaliser la France n'a pas plus de sens que d'idéaliser l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, l'Europe, la Chine ou les USA !

La géographie, la langue et les mœurs ont, depuis des siècles, créé une osmose entre les Wallons et les francophones du Nord qui n'existe pas au même degré avec les voisins les plus proches : allemands, hollandais et anglais. Cette réalité de fait ne résulte d'aucun décret, d'aucune volonté délibérée. La fixation de la frontière sud est le produit des aléas de plusieurs siècles de guerres et de traités auxquels les populations concernées n'ont jamais eu aucune part. Après la première défaite de Napoléon en 1814, l'état-major allié ne laissait aucun doute à ce sujet : en ce qui concerne les habitants, « il ne pouvait être question ni de les consulter ni, s'ils parlent, de les entendre » (*in* Henri Pirenne, Histoire de Belgique, tome VI, p. 219, éd. 1927).

Les puissances victorieuses fixèrent les frontières de la France en les rabattant sur celles de 1714 malgré les nombreuses fluctuations entre cette dernière date et la défaite finale de la France. Peu importe leur caractère artificiel : pas un centimètre de cette frontière n'a de sens ni géographique ni humain ni économique. Cette frontière est purement politique : c'est une arête d'un Etat belge surtout voulu par les autres. Aujourd'hui, elle n'est même plus monétaire.

Cette osmose naturelle n'avait aucun besoin d'institution. Paradoxalement, la « Communauté française de Belgique » créée depuis la réforme constitutionnelle de 1970-1971 ne s'est formée que par déduction en raison de la volonté flamande de s'octroyer sa propre autonomie culturelle. Alors que celle-ci s'est voulue flamande au point d'éliminer le terme « belge » (voyez la VRT), la « nôtre » persiste à se vouloir belge, engendre une « belgitude », terme que l'on n'aurait jamais eu l'idée d'inventer avant 1970, et essaye par sa « spécificité introuvable » de prendre ses distances à l'égard de la réalité culturelle française. Sa dénomination officielle juridiquement intouchable est remplacée, par l'usage, par la Communauté (on ferait mieux de dire « association ») Wallonie-Bruxelles, ce qui fait bien deux et non un.

Notre « Communauté » n'est finalement plus rien : ni française ni wallonne ni bruxelloise; elle se caractérise par sa confusion, son perpétuel malentendu avec la Région wallonne et met enfin son point d'honneur à

dresser en vain une cloison plus étanche freinant ainsi plus ou moins maladroitement l'osmose naturelle avec la France.

La coupure d'Etat n'a pas été neutre; elle a été nuisible. Le quadrillage scolaire homogène de la République nous a manqué. Nous parlons plus lourdement, nous pensons moins vite, les accents locaux restent plus incrustés.

Si d'aventure, les Flamands mettaient fin à l'existence de la Belgique par une déclaration unilatérale d'indépendance, avec une crise brutale due au refus des Bruxellois d'être des « nationaux flamands », ne serait-il pas préférable d'être intégrés ou associés chacun à sa manière dans l'Hexagone et d'être finalement Français à part entière ?

Notre assimilation en un ou deux temps ne se heurterait à aucun obstacle majeur. Il suffirait d'achever l'osmose naturelle.

François Perin , ancien Ministre

▽▽▽

Maurice Lebeau nous a quittés.

Après une longue maladie courageusement assumée, Maurice LEBEAU s'en est allé le lundi 27 mai, à l'âge de 51 ans.

C'est à l'unanimité que le Bureau Exécutif du RWF-RBF lui a rendu hommage, au nom de tous nos membres et sympathisants.

Une importante délégation du parti était présente à ses funérailles. A Madame Chantal Lebeau, elle a exprimé notre tristesse et notre sympathie.

Maurice Lebeau fut tout à la fois un visionnaire et un militant. Un grand visionnaire, parce qu'il fut l'un des premiers à comprendre que l'étape fédéraliste serait insuffisante pour sauver la Wallonie. C'est pourquoi, il fonda dès 1986 le « Mouvement Wallon pour le Retour à la France » qui réanima le projet réunionniste. Un militant remarquable aussi, parce qu'il consacra toutes ses forces, avec une ténacité et un désintéressement admirables, à la diffusion de ses idées. En 1999, Maurice Lebeau avait été l'un des fondateurs du RWF, dont il devint l'un des vice-présidents.

Son souvenir sera un encouragement à poursuivre notre tâche. Son nom ne sera jamais oublié car il est déjà inscrit au panthéon de l'histoire de la Wallonie française.

Le Président du RWF-RBF, Paul-Henry Gendebien

A propos de la scission de la sécurité sociale.

Marc PHILIPPE, Vice-Président du RWF-RBF.

La Belgique est-elle déjà aujourd'hui composée de deux pays comme le président des libéraux flamands, Karel De Gucht n'hésite pas à l'affirmer ? Poser la question, c'est somme toute y répondre.

Assurance-dépendance, suppression de la redevance radio et télévision, droits de succession en nette diminution, centimes soustractionnels sont, parmi d'autres, les signes évidents, non seulement que la Flandre entend dorénavant répartir exclusivement chez elle les fruits de la croissance et ne plus les partager mais encore qu'elle s'est dotée des structures adéquates pour assurer la gestion des mesures fiscales qu'elle vient ainsi de prendre. N'assistet-on pas là à la mise en place d'une véritable administration, instrument indispensable à la vie d'un Etat, un Etat flamand qui se substitue progressivement mais sûrement à un Etat belge finissant ?

Que vise d'ailleurs fondamentalement le plan Copernic, sinon le démantèlement à brève échéance de ces mêmes instances fédérales ? Comment, par ailleurs, interpréter l'installation en grande pompe d'une représentation officielle flamande, à Paris, si ce n'est par cette volonté de matérialiser les attributs de la puissance étatique ? Comparons cette représentation et celle, pâlotte, de la communauté Wallonie-Bruxelles, et nous obtiendrons la différence entre une politique ambitieuse et une politique timorée et empruntée. Signe d'un manque évident d'ambition, la classe dirigeante wallonne reste viscéralement attachée au régime et au modèle belges qui ne peuvent pourtant plus rien lui apporter.

Certes, interpellés sur le sujet d'une disparition prochaine de la Belgique, certains responsables de partis ne nient plus la pertinence de cette prévision. Ils savent qu'ils ne sont plus maîtres de leur destin et que les choses leur échappent. C'est toutefois en des termes choisis, confinant à l'euphémisme, qu'ils avouent du bout des lèvres que le processus « d'approfondissement de l'autonomie des entités fédérées » (*vis*) n'est pas terminé. Ils savent que de nouvelles revendications flamandes feront partie de l'accord politique nécessaire pour former un prochain gouvernement fédéral.

Quelles matières peuvent donc encore faire l'objet d'un transfert vers les régions ? La réponse est évidente : la sécurité sociale. Les enjeux financiers en sont énormes. Cela mérite que l'on s'y arrête quelque peu car une régionalisation de la sécurité sociale aura des répercussions très importantes sur la vie des Wallons et des Bruxellois. La sécurité sociale est basée sur le principe de la solidarité interpersonnelle.

La majeure partie de son financement s'opère par le biais de la perception de

cotisations obligatoires payées, via l'employeur, par les salariés. Il n'y a donc pas aujourd'hui à proprement parler de contribution directe de l'entité fédérée « Flandre », au financement de la sécurité sociale et, par conséquent, aucun transfert de la Flandre en faveur des régions wallonne et bruxelloise mais bien un transfert à titre individuel des Flamands vers les autres citoyens belges. Cette situation est la résultante d'un taux d'emploi flamand nettement plus élevé que celui des Wallons ou des Bruxellois. La contribution des Flamands au financement de la sécurité sociale se traduit, dès lors, par des transferts nets surtout perceptibles dans le secteur des soins de santé. Ces transferts des Flamands vers la Wallonie et Bruxelles sont estimés à quelque 5 milliards d'euros, masse financière dont la Flandre institutionnelle et le puissant lobby du VEV (*Vlaams Economisch Verbond*) souhaite contrôler l'affectation par le truchement de la régionalisation des soins de santé. Les mobiles de ces deux acteurs sont sensiblement différents. Si pour la Flandre institutionnelle, il s'agit à l'évidence de conquérir par la gestion des soins de santé, premier jalon d'une sécurité sociale authentiquement flamande, un attribut supplémentaire de la puissance publique en faveur des seuls intérêts de la Flandre, pour le VEV il s'agit plutôt, en l'occurrence, d'utiliser cette masse financière comme marge de manœuvre pour diminuer le coût du travail par un abaissement des cotisations sociales et partant de rendre l'économie flamande encore plus attractive et compétitive. Il convient surtout de ne pas sous-estimer le poids du VEV dont le rôle fut loin d'être négligeable dans l'adoption de l'ensemble des résolutions adoptées par le Parlement flamand en mars 1999 et qui servit de base au contenu des accords de la Saint Polycarpe.

Du côté francophone, deux attitudes sont perceptibles face aux velléités flamandes de scission du secteur des soins de santé. Une attitude tactique qui consiste à retarder le plus possible la date de mise à l'agenda de cette revendication. Parler de « timing » dans la réalisation du projet flamand, comme on n'hésite pas à le faire dans les états-majors des partis francophones, trahit déjà le fait que la classe politique francophone se montrera incapable d'empêcher cette scission de se produire.

Enfin, une attitude de fond qui consiste à considérer que la sécurité sociale est un tout indivisible dont on ne peut, dès lors, négocier un transfert vers les Régions par bribes et morceaux. A ce propos, l'argumentation francophone s'appuie sur le fait que si transfert financier il y a en matière de soins de santé de la Flandre vers la Wallonie, les Flamands sollicitent, par contre, aujourd'hui beaucoup plus les diverses formes existantes de revenus de remplacement du travail. En outre, ils bénéficieront à terme, davantage que les Francophones, de pensions de retraite en raison d'un vieillissement attendu de sa population.

En effet, on a beaucoup plus recours, en Flandre, aux allocations de remplacement du travail dans le cadre d'une culture plus développée d'une activité professionnelle à temps partiel ainsi qu'au système des préretraites qui sont financées en partie par la sécurité sociale. Toutefois, rien ne prouve que ce recours plus intensif aux allocations de remplacement dépasse les capacités contributives de la Flandre.

Dans le cas du vieillissement de la population flamande, l'argument avancé par les Francophones est que la Flandre sera amenée à moyen terme à beaucoup plus solliciter la partie « pension » de la sécurité sociale, les Francophones devenant ainsi contributeurs nets. Les Flamands n'auraient donc aucun intérêt à rompre ce lien de solidarité ! Pareille réflexion est valable pour autant que l'on considère :

- que le problème du vieillissement va poser un problème financier à court terme à la Flandre
- que le mécanisme de financement actuel des retraites reste inchangé. Ces deux conditions ne sont pas remplies. Le vieillissement de la population flamande ne se posera avec acuité qu'à moyen terme.

En outre, la Flandre a déjà anticipé sur le vieillissement de sa population puisqu'elle a posé la question du maintien ou non du système légal des pensions. Elle entend, en effet, s'ouvrir de plus en plus à des systèmes alternatifs de financement des retraites et a également proposé récemment un possible prolongement de la période d'activité professionnelle au-delà de la limite d'âge des 65 ans. Il est, par conséquent, illusoire de croire que les arguments francophones, présentés comme parade ultime contre un démantèlement de la sécurité sociale et pour le maintien de son unité au niveau fédéral, suffiront à contrer les velléités flamandes de scission. Il s'agit d'une douce illusion qui ne résistera pas longtemps à la réalité des faits.

Comme pour les précédentes revendications flamandes, la pseudo-résistance francophone ne pourra tenir longtemps. Or, le problème des soins de santé pour les Wallons et les Bruxellois se pose ici et maintenant. Il est donc essentiel que ces derniers définissent une fois pour toutes une stratégie dont le cadre se situe clairement en dehors d'un Etat belge devenu obsolète. Ce cadre ne peut être que celui du rapprochement avec la France qui offrira la stabilité et la sécurité nécessaires tant d'un point de vue social, culturel, politique qu'économique au redéploiement durable de la Wallonie et assurera l'avenir de Bruxelles comme ville à vocation internationale.

Un Evêque tombé de Flandre.

Ainsi donc, après une longue tergiversation, Rome envoie à l'Eglise de Bruxelles un évêque découvert dans le diocèse de Gand. Etonnant ! Le clergé bruxellois serait-il devenu improductif ?

Le public bruxellois étant plutôt indifférent aux affaires d'Eglise, et la communauté catholique, franchement moutonnaire, on ne peut guère s'attendre à un afflux de protestations.

Entendons-nous bien : il ne s'agit aucunement, en l'occurrence, d'une question de personne. Limbourgeois, Monseigneur Kerkhofs fut, à Liège, un évêque très aimé (un « binamé ») et très admiré pour son courage civique. Mais les temps ont bien changés, nous sommes aujourd'hui devant une question de principe. Dans la Belgique régionalisée, tout est devenu politique, institution religieuse comprise.

Une question de principe liée au lieu et aux circonstances. Bruxelles est une région essentiellement francophone. Etre francophone, d'origine bruxelloise ou wallonne, renvoie à la fois à un fait massif et à une sensibilité particulière.

Or, après le gouvernement des cardinaux Mercier (wallon), Van Roey (flamand) et Suenens (bruxellois), issus tous trois du diocèse, l'autorité se trouve dans les mains du cardinal Danneels, venant du diocèse d'Anvers. Son bras droit sera donc, à Bruxelles, un évêque gantois. Cherchez l'équilibre et la justice !

Dans un Etat vraiment laïque comme la République française, ce cas ne ferait pas problème. D'où qu'il vienne, un évêque est un évêque, et doit être accueilli comme tel. Paradoxalement, il arrive ainsi que la laïcité serve la religion.

Mais dans un pays, le nôtre, où les distinctions (temporel-spirituel) ne sont pas claires, où politique et religion restent passablement mêlées, où la Flandre se fait résolument conquérante, particulièrement à Bruxelles, il importe d'être vigilant et de prendre position. Obéissance ne signifie pas aveuglement. Une appartenance religieuse ne délie pas du devoir citoyen.

La nomination d'un unique évêque, flamand, à Bruxelles est un acte politique qui risque de décrédibiliser encore l'institution.

J'ai évoqué une sensibilité particulière. Le bilinguisme, le trilinguisme, le multilinguisme sont des moyens et des atouts utiles, mais derrière la langue se cache la sensibilité, indicible, d'une région, d'un peuple, d'une culture, sans laquelle, même dans l'espace religieux, la compréhension véritable et le joyeux vivre ensemble ne sont qu'illusion. Il ne suffit pas de manipuler les mots en plusieurs langues pour toucher les esprits.

L'Eglise catholique, qui se gargarise si volontiers du respect des individus et des cultures, peut-elle ignorer la juste réclamation de la sensibilité française à Bruxelles ?

La solution la plus raisonnable.

Dans Le Soir du 27 mai, M. Matthias STORME, professeur à l'Université de Leuven, déclare que la Belgique « est irrémédiablement coupée en deux ». Il veut une Flandre indépendante, Bruxelles s'intégrant dans ladite Flandre. Pour la Wallonie, il n'envisage qu'une solution, l'indépendance. A noter que M. Storme a été désigné par le gouvernement flamand pour faire partie de la Commission chargée de définir les minorités nationales : autant dire que ladite Commission n'aboutira jamais, et que la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités ne sera jamais appliquée, malgré les déclarations matamoresques de M. Maingain et de Mme Milquet.

M. Hervé Van de Put (habitant à Mont-le-ban, province de Luxembourg) a réagi avec beaucoup de pertinence aux propos du professeur Storme (courrier des lecteurs du 31.05.2002). Nous le remercions de nous avoir autorisés à publier sa réplique.

« Comme Matthias Storme, j'ai fait mon deuil de la Belgique de nos « pères ». S'il est fier d'une Flandre indépendante, il s'inscrit néanmoins toujours dans les mêmes schémas que tente d'imposer l'intelligentsia flamande dans l'hypothèse d'une indépendance de la Flandre, à savoir :

- Bruxelles fera partie de la Flandre avec une garantie d'autonomie culturelle pour les Bruxellois. Pour l'instant, cette proposition n'est pas crédible puisque, actuellement, les francophones de la périphérie bruxelloise ne sont pas considérés comme une minorité avec des protections garanties quant à leur culture. Si l'on considère la manière dont ils sont considérés par le gouvernement flamand, ce n'est pas une bonne propagande quant à une future politique de protection culturelle... Comme Matthias Storme ne propose pas non plus d'étendre cette autonomie culturelle à l'ensemble de la Flandre... pourquoi les francophones de Bruxelles (et de toute la Flandre) devraient-ils croire qu'il en serait autrement dans le cadre d'un Etat flamand indépendant ?
- La Wallonie sera aussi indépendante. Pour l'instant, les hommes politiques wallons n'en sont pas encore au stade d'une réflexion ouverte avec leurs concitoyens sur l'éventuel scénario d'un Etat flamand indépendant. Il faudra bien un jour qu'ils entrent dans ce débat avec leur population car, pour le moment, ils laissent sous-entendre qu'ils ne sont pas prêts; j'ose croire qu'ils le sont mais

qu'ils ne veulent pas en parler par refus d'entrer dans un débat qui sera beaucoup plus compliqué en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre car les francophones auront à faire le choix entre plusieurs possibilités : que ce soit avec ou sans Bruxelles, les francophones devront choisir entre un Etat indépendant ou une intégration dans un plus grand pays, à savoir la France.

L'intelligentsia flamande ne se positionne que par rapport à une Wallonie indépendante car elle resterait en position de force dans beaucoup de négociations face à un micro-Etat totalement enclavé et plus pauvre que tous ses voisins. L'épure change totalement si les francophones s'intègrent dans la France. Dans ce cas, c'est la Flandre qui deviendrait un micro-Etat...

C'est une option à laquelle les francophones se doivent de réfléchir sérieusement car cela semble la solution la plus raisonnable, même si elle n'a pas toujours le monopole du cœur. »

Hervé Van de Put, Mont-le-Ban

Le premier tour en France. (communiqué du 22 avril 2002)

Le résultat du premier tour des élections présidentielles en France est une péripétie qui fait mal aux Wallons comme à une grande majorité de Français. Demain, comme hier, la France se relèvera, plus forte, à partir du courant républicain. La crise des idéologies et la crise de l'État se profilent dans toute l'Europe. Comme elle l'a toujours fait dans l'Histoire, la France triomphera de ses difficultés parce qu'elle possède, en elle-même, les ressources humaines et démocratiques nécessaires.

Dans le système belge finissant, c'est une crise politique plus grave encore que celle de la France qui s'annonce. Dominée par des tentations populistes, notre classe politique prépare les prochains succès du Vlaams Blok et l'on est en droit de douter de sa volonté réelle d'y faire barrage.

La Wallonie et Bruxelles doivent procéder à un examen de conscience au sujet de la transparence de la vie politique et de la qualité du débat démocratique, notamment dans les médias officiels. La Wallonie et Bruxelles se doivent aussi d'être aux côtés de la France pour l'appuyer dans la reconstruction de l'État républicain et démocratique.

Humour

Les marchands d'eau tiède.

Jamais il ne nous fut donné de connaître un pareil assaut de nouveaux sigles politiques, de ravalements de façades, de cures de « rajeunissement » pour les vieux partis. C'est que les partis officiels se doivent de compenser le vide de leurs ambitions par une stratégie « bougiste ». Dépourvus de tout objectif fondamental et de véritable direction vers laquelle ils pourraient nous entraîner, ils se mettent frénétiquement à « bouger sur place », ne cessant d'invoquer la réforme et le mouvement. Le tout nous est servi assaisonné de médiocres opérations communicatoires, purement communicatoires. Il s'agit par là de vendre de l'eau tiède à une opinion publique de plus en plus lassée, harcelée par la propagande pro-gouvernementale distillée quotidiennement par la RTBF.

La coalition « arc-en-ciel » ne fait plus rien. Elle prépare déjà les législatives : les tartarins de Jodoigne, de Mons et d'ailleurs, tirent à vue sur les électeurs. Les contorsions « humanistes » du PSC, le « droit de l'hommisme » du MR, la vacuité idéologique du PS et d'Ecolo, bref tout le politiquement correct, toute la pensée politique zéro s'est donné rendez-vous pour afficher une autosatisfaction festive et orchestrer ensemble une fausse rivalité entre partis de pouvoir, en tout état de cause bien décidés à poursuivre la même coalition après les prochaines élections.

Ils sont à notre écoute, disent-ils : il faut les croire. Car, comme toujours, l'exemple leur vient d'en haut, de leur cher Palais royal tant révéralé par ces temps de misère politique. A notre écoute parce qu'ils n'ont rien à nous dire, à notre service parce qu'ils nous tolèrent mieux en clients qu'en citoyens, ils inventent la proximité pour mieux nous encadrer, affectant toujours de croire qu'une infidélité électorale n'est jamais qu'un message qu'on leur adresse et non la confiance que l'on met dans d'autres. Pour eux, il n'y a pas d'opposition, il n'y a que des dissidents.

« Que la chose manque, voici qu'on la nomme » disait Balzac. A force d'entendre les mots démocratie, réforme, transparence, humain, nous devons être dans un profond dénuement pour attendre ainsi le « salut » de leur bienveillante sollicitude... A moins que, par un dernier effort, nous ne devenions républicains.

Le RWF communique parce qu'il a quelque chose à nous dire, il est républicain parce qu'il place la réunion à la France sous le signe du renversement des clans politiques qui se partagent la Wallonie, il est social parce qu'il combat le népotisme et la fragilisation des perdants de la course à la mondialisation, il est ouvert car il affirme que c'est la communauté de destin (et non les liens du sang) qui unit les hommes.

Aujourd'hui, les partis du régime belge ont peur. Ils ressentent les ondes de choc hollandaises et françaises et redoutent la fragmentation politique en Flandre. Les choix électoraux des Wallons et des francophones de Bruxelles sont chaque jour plus dépendants des remous de la vie politique française. Même notre extrême-droite, médiocre et haineuse, belge jusqu'à l'odieux, a dû ses succès à ceux de Le Pen. Et tous nos partis démocratiques s'inspirent explicitement des courants politiques français. Tout se passe comme si nous vivions notre vie politique par procuration, comme si l'offre politique française nous soulageait enfin de l'artificialité et de l'indigence de la nôtre. On le sait bien : chacun de nous se retrouve quelque part dans le creuset politique français. Emprisonnés dans un espace intermédiaire entre la Flandre et la France, immobilisés par une culture de l'exiguïté et par la crainte de toute grandeur et de toute ambition, nous appelons en fait la France chaque jour, même si nous n'en sommes pas toujours conscients. Car, bien qu'on nous le prît au XIX^{ème} siècle, nous avons un pays. Et cette évidence s'impose dès lors que, hors de portée des canons de notre propagande belge, nous nous présentons au monde en tant que Français et nous recommençons à respirer.

Correspondance de notre ami L. J.

La tentation autoritaire de Verhofstadt I^{er}.

Steve Jacob, Secrétaire général adjoint du RWF-RBF.

Aucun Gouvernement n'avait, jusqu'à présent, mis autant d'application à ébrécher les fondements de l'Etat de droit (réforme Copernic de l'administration, ignorance des avis du Conseil d'Etat, suppression du visa préalable de la Cour des Comptes...). Le projet de réformes du 25 avril dernier en constitue un nouvel avatar.

Tout d'abord, les circonscriptions électorales fédérales (à la Chambre) vont épouser les limites provinciales afin d'éloigner les citoyens de leurs élus et de privilégier les ténors d'appareils tels que Louis Michel en Brabant wallon ou Elio di Rupo en Hainaut. C'est également dans cet esprit que la Chambre va compter 50 députés supplémentaires qui seront élus sur une liste à l'échelle de la communauté.

Par ailleurs, les candidats pourront se présenter sur plusieurs listes simultanément tout en sachant qu'ils ne siégeront que dans une assemblée, ce qui reviendra à tromper l'électeur.

De plus, afin de « supprimer ces petits partis qui nous empestent » (Louis Michel), le Gouvernement a décidé d'instaurer un seuil électoral de 5% qui limite le scrutin proportionnel. Ceci signifie que 5% au moins des voix, dans une circonscription, seront nécessaires pour obtenir un élu. Cette réforme vise à empêcher l'émergence de nouveaux partis. Il faudra rappeler aux Ecolos amnésiques que cette vieille tactique du couvercle sur la marmite ne cadre pas avec leur souhait de vouloir « gouverner autrement ».

Enfin, cet accord contient les germes de la scission définitive de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde, en ce qui concerne les francophones. En attendant mieux, les Flamands s'accommoderont des liaisons dangereuses que le Brabant flamand vient de nouer autour de Bruxelles. Face à une volonté flamande claire et déterminée, les partis francophones et le FDF en particulier n'ont eu de cesse de gesticuler en revendiquant l'appareillement (purement technique) entre Bruxelles et le Brabant wallon. Il ne s'agit que d'un lot de consolation destiné à masquer leur renoncement.

Cette réforme électorale est celle qui tient le plus à cœur aux Flamands. Ceci explique pourquoi ce point de l'accord va être mis en œuvre dès les

prochaines élections alors que les deux autres devront être réinscrits à l'agenda du prochain Gouvernement. D'ailleurs, Armand De Decker (MR-PRL), le président du Sénat ne s'y est pas trompé lui qui déclarait au *Soir* : « De toute manière, tout cela est aléatoire puisqu'une révision de la Constitution s'impose, nécessitant des majorités spéciales, et que d'autre part, c'est peut-être une autre coalition qui sera amenée à mettre en œuvre la réforme ». Ainsi, une fois encore, les francophones devront payer plusieurs fois ce qui leur était dû à des Flamands qui obtiennent immédiatement la réforme électorale qu'ils revendiquaient.

En effet, la vieille demande francophone de disposer d'un Sénat représentant les régions n'est pas acquise avec certitude. Nous sommes encore loin du compte étant donné que l'Arc-en-ciel propose un Sénat communautaire et non régional. En effet, les septante membres du Sénat paritaire seront désignés par la communauté flamande et la communauté française, ce qui consacre la non-reconnaissance de Bruxelles comme région à part entière. De plus, la réforme engendrera une limitation du bicaméralisme étant donné que le Sénat perdra la majorité de ses prérogatives législatives au profit d'une Chambre à majorité flamande. On le voit : la Flandre ne concédera un Sénat paritaire qu'à une seule condition, celle de le transformer en une Assemblée émasculée.

Le dernier élément, mais non le moindre, de cette réforme concerne les procédures de révision de la Constitution. Verhofstadt I^{er} en souhaitant alléger les modalités de réformes de la Constitution entend supprimer les garanties contre les risques d'improvisation ou de coup de force, garanties qui constituent le fondement premier d'un Etat de droit. Ainsi demain, un même Gouvernement pourra, au cours de la même législature, procéder à de multiples réformes de la Constitution sans devoir préalablement se soumettre à un renouvellement des Chambres et donc à une consultation de la population.

En conclusion, le renouveau politique tel que rêvé par l'équipe Verhofstadt-Michel-Onkelinx-Durant apparaît une fois encore comme de la poudre aux yeux. On assiste en réalité à une nouvelle tentative de manipulation autoritaire des institutions et du système électoral à des fins partisans. Une preuve supplémentaire est ainsi donnée de l'incapacité congénitale du « système belge » à se réformer.

Au Comité Directeur du RWF-RBF.

Réuni à Namur, le Comité Directeur du RWF-RBF a entendu des exposés de **Paul-Henry Gendebien**, **Steve Jacob** et **Pierre-René Melon**. L'assemblée a pris acte des élections de nouveaux Comités dans tous les Arrondissements. Il a salué unanimement l'adhésion de **Francois Perin**, ancien ministre. Rappelons ici que notre parti, dont la base est constituée par nos Comités d'Arrondissement, est organisé et animé par trois instances dirigeantes :

- le Bureau Exécutif (25 membres : le Président, les Vice-Président(e)s, les membres du Secrétariat Général, les responsables d'Arrondissements, les cooptés) ;
- le Congrès (tous les affiliés) ;
- le Comité Directeur (tous les membres du Bureau Exécutif, six délégués par Arrondissement, les cooptés.).

Le Congrès de Namur, en décembre 2001, avait réélu le Président et le Secrétaire général du parti. Le Comité Directeur, en date du 23 mars 2002, a pris acte de la désignation des Vice-Président(e)s par le Bureau Exécutif (Mme **Jeanine Demoulin**, MM. **Claude Henrard**, **André Libert** et **Marc Philippe**).

Il a élu les membres de la Commission de Discipline (article 22,2 des statuts) :

Jean-Pierre Derbaudrenghien, président permanent; **Adrien Laurant**, président suppléant; **Pierre Bary**, 1^{er} assesseur; **Marcel Piette**, 2^{ème} assesseur; **Chantal Lebeau**, et **Jean-François Goosse** et **André Delhaye** comme assesseurs suppléants.

Conformément à l'article 5,3 des statuts, le Comité Directeur a également élu ses membres cooptés en la personne de **Jean-Pierre Derbaudrenghien**, **René Swennen**, **Guy Piérard**, **Jean-Pierre Levecq**, **Jacques Liénard**; il a enfin procédé à l'élection des trois cooptés bruxellois : MM. **Hecq**, **Cornette** et **Goosse**.

Pour adhérer ou renouveler votre cotisation, utilisez le bulletin ci-joint ou versez au compte du RWF-RBF **000-0700633-02**. Indiquez vos nom et adresse et le motif : « **cotisation R.W.F 2002** ». En retour, vous recevrez votre carte de membre par courrier.

Le montant des cotisations est fixé comme suit :

Etudiant – chômeur – retraité : 9 EUR
Membre ordinaire : 18 EUR
Membre d'honneur : à partir de 25 EUR

Nous avons absolument besoin de votre aide.
Les élections approchent.
Si vous croyez à notre cause, versez généreusement
à notre fonds de combat **000-0655686-63**.

Adresse de contact ✉
RWF-RBF – BP 28 – 1050 Ixelles 1
Gsm : 0494/486 972
Courriel : rwf@ifrance.com
<http://www.ifrance.com/rwf>



Au-delà d'une langue et d'une culture communes, mais à travers elles et par elles, les Wallons entretiennent avec la France un même imaginaire, une même représentation du monde, un même système de valeurs. Et l'agressivité récurrente et complexée du régime belge à l'égard de la France n'a pas enlevé aux Wallons la profonde empathie qu'ils ont pour elle, dans ses heurs et ses malheurs, dans ses grandeurs et dans ses abaissements, dans ses humiliations comme dans ses gestes lumineux.

Paul-Henry Gendebien, Le Choix de la France, p. 93, Ed. Luc Pire, 2002.